



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117002

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2026

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 301340584

Siret : 301 340 584 06860

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00016501LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE

ALLEE DE L'ANGELIQUE
08000 LA FRANCHEVILLE

Téléphone : 03 24 57 18 02

Fax : 03 24 37 68 91

Portable :

Site Internet : <http://engie-homeservices.fr>

E-mail : ehs-administratif-nordest@engie.com

Responsabilité légale :
VANDENBROUCK JEAN-LUC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 32

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/09/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2023
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/12/2025
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	09/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	09/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.